

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

Section 1 : IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: Unisorb Concrete Repair Compound

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Divers.

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom/adresse: Unisorb Installation Technologies
4117 Felters Road, Michigan Center, MI 49254

Numéro de téléphone: 517-764-6060 Service Technique 8:00 to 5:00 Heure de l'Est, Lun-vend.

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de téléphone d'urgence: CHEM•TEL 800-255-3924
INTERNATIONAL 813-248-0585

Date de préparation: Décembre 21, 2012 **Numéro de la version:** 1.0

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE

Classe de risques

Toxicité aiguë 4 (Oral)
Corrosion cutanée 2
Dommages sérieux au niveau des yeux 1
Sensibilisation cutanée 1
Carcinogénéicité 1A
Toxicité reproductrice 1B
Toxicité ciblée sur un organe particulier - Exposition répétée 1

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme de risques :



Mot indicateur: Danger

Mention de danger: Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

Prévention:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Les tenues de travail contaminées ne doivent pas être autorisées en dehors du lieu de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Ne pas respirer les poussières.
Intervention:	En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Rincer la bouche. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.
Entreposage:	Garder sous clef.
Élimination:	Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

2.3 RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Dangers autrement non classés: Non applicable.

34 % du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue

Ce produit est un produit chimique dangereux tel que défini par NOM-018-STPS-2000.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 MÉLANGES

Ingrédient	NUMÉRO ONU	H / F/ R / *	NUMÉRO DE CAS	% en poids
Silice cristalline, quartz	Non disponible.	Non disponible.	14808-60-7	40 - 70
Ciment alumineux, produits chimiques	Non disponible.	Non disponible.	65997-16-2	10 - 30
Ciment de portland	Non disponible.	1/0/0	65997-15-1	7 - 13
Carbonate de lithium	Non disponible.	Non disponible.	554-13-2	0.1 - 1
Formaldéhyde	2209	3/2/0	50-00-0	< 0.1

Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été omis à titre de secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

* Par la NOM-018-STPS-2000

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

- Yeux:** En cas de contact aux yeux, rincez immédiatement à l'eau courante durant au moins 15 minutes. En cas de port de lentilles cornéennes, retirez celles-ci si facilement réalisable. Consultez immédiatement une autorité médicale.
- Peau:** En cas de contact de la peau, rincez immédiatement à l'eau courante. Retirez les vêtements/souliers contaminés. Lavez les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consultez un médecin.
- Inhalation:** S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Ingestion:** Si le produit a été ingéré, ne PAS induire le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2 LES SYMPTÔMES ET LES EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

- Yeux:** Provoque des lésions oculaires graves. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmolement. Peut causer une rougeur prononcée et un gonflement.
- Peau:** Provoque une irritation cutanée. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Le contact avec la peau durant la période de durcissement (réhydratation) pourrait causer une augmentation de la température suffisante et peut faire des brûlures graves laissant possiblement des cicatrices permanentes. Ne laissez pas le produit se solidifier sur toute partie exposée du corps ou d'entrer en contact de façon répétée ou prolongée avec la peau. La manipulation pourrait causer l'assèchement de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Inhalation:** Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Ingestion:** Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3 INDICATION DE TOUTE ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET DE TRAITEMENTS SPÉCIAUX NÉCESSAIRES

- Remarque pour le médecin:** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.
- Traitements spécifiques:** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 INFLAMMABILITÉ

Inflammabilité: Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

5.2 AGENT D'EXTINCTION

Agent d'extinction approprié: Traitez pour les matériaux environnants.

Agent d'extinction inapproprié: Non disponible.

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RÉSULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

Produits de combustion: Peut inclure, sans s'y limiter : des oxydes de carbone.

Données sur les risques d'explosion:

Sensibilité au choc: Non disponible.

Sensibilité à la décharge statique: Non disponible.

5.4 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS

Gardez le matériel en amont des flammes. Portez un habit pare feu complet incluant équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES CONTRE LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Portez les protecteurs recommandés à la section 8. Isolez l'aire danger et n'y laissez pas pénétrer les personnes non protégées ou non requises.

6.2 MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Méthodes de confinement: Contenez le déversement, puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Ne pas faire écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez de l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage: Récupérez le matériel déversé avec un aspirateur ou un autre moyen et faites la disposition dans un contenant adéquat.

Section 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation: Évitez tout contact avec la peau et les yeux. N'avalez pas le produit. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. Éviter de générer et de respirer de la poussière. L'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage des vêtements, des équipements, etc., n'est pas recommandée. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Lorsque vous utilisez le produit, ne mangez pas ou ne buvez pas. Lavez vos mains avant de manger, boire ou fumer. (Consultez la section 8)

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

Conseils généraux d'hygiène: Lessivez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Lavez vos mains avant de manger, boire ou fumer.

7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR UN ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, Y COMPRIS TOUTE INCOMPATIBILITÉ

Entreposage: Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans des récipients étanches à la poussière, secs et étiquetés. Gardez le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Évitez tout amas de poussière en nettoyant fréquemment et en entreposant dans un bâtiment approprié dans une zone spécifique. N'entreposez pas dans des zones équipées de gicleurs automatiques à eau. (Consultez la section 10)

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE COMMANDE

Directives d'exposition

Ingrédient	Limite d'exposition en milieu de travail	
	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Silice cristalline, quartz	((10 mg/m ³)/(%SiO ₂ +2) TWA (resp)) ((30 mg/m ³)/(%SiO ₂ +2) TWA (total)) ((250)/(%SiO ₂ +5) mppcf TWA (resp))	0.025 mg/m ³
Ciment alumineux, produits chimiques	Non disponible.	Non disponible.
Ciment de portland	15 mg/m ³ (totale); 5 mg/m ³ (resp)	1 mg/m ³ (pas d'amiante et <1% de silice cristalline, fraction respirable)
Carbonate de lithium	Non disponible.	Non disponible.
Formaldéhyde	0.75 ppm	0.3 ppm

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Mesures d'ingénierie: Aérez/ventilez les lieux pour garder l'expositions aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Approuver une protection agréée pour les yeux (des lunettes de protection ajustées contre les poussières et les éclaboussures chimiques) / pour le visage (masque).

Protection de la peau:

Protection des mains: Porter des gants imperméables.

Protection du corps: Porter des vêtements de protections imperméables.

Protection des voies respiratoires: Dans les lieux mal aérés ou dont la concentration pourrait excéder la limite d'exposition permise, il est recommandé de porter un masque ou visièrre complète avec filtre approuvé par NIOSH. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés sous les directives d'un

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme en matière de respirateurs de l'OSHA (29 CFS 1910.134) et de la norme de l'ANSI en matière de protection respiratoire (Z88.2).

Mesures générales de santé et de sécurité:

Manipulez selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies. Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

Apparence:	Poudre.
Couleur:	Non disponible.
Odeur:	Non disponible.
Seuil d'odeur:	Non disponible.
État physique:	Solide.
pH:	10 - 12
Point de fusion/point de congélation:	Non disponible.
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition:	Non disponible.
Point d'éclair:	Non disponible.
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Inflammabilité:	Ininflammable.
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Pression de vapeur:	Non disponible.
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative/gravité spécifique:	Non disponible.
Solubilité:	Non disponible.
Coefficient de partage : n-octane/eau:	Non disponible.
Température d'inflammation spontanée:	Non disponible.
Température de décomposition:	Non disponible.
Viscosité:	Non disponible.
Pourcent volatil, Pd. % :	Non applicable.
COV, Pd. % :	0%, Non applicable; 0 wt, Non applicable.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Le produit est stable sous des conditions normales d'entreposage. Gardez au sec pendant l'entreposage.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Matériaux incompatibles. Humidité.

10.5 SUBSTANCES INCOMPATIBLES

Aucun connu.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter: des oxydes de carbone.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES EFFETS TOXIQUES

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, l'absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxiques:

Yeux: Provoque des lésions oculaires graves. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement. Peut causer une rougeur prononcée et un gonflement.

Peau: Provoque une irritation cutanée. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Le contact avec la peau durant la période de durcissement (réhydratation) pourrait causer une augmentation de la température suffisante et peut faire des brûlures graves laissant possiblement des cicatrices permanentes. Ne laissez pas le produit se solidifier sur toute partie exposée du corps ou d'entrer en contact de façon répétée ou prolongée avec la peau. La manipulation pourrait causer l'assèchement de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausea ou des vomissements.

Inhalation: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

Toxicité aiguë:

Ingrédient	IDLH	CL50	DL50
Silice cristalline, quartz	Ca [25 mg/m ³ (cristobalite, tridymite) 50 mg/m ³ (quartz, tripoli)]	Non disponible.	Oral Rat 500 mg/kg
Ciment alumineux, produits chimiques	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Ciment de portland	5000 mg/m ³	Non disponible.	Non disponible.
Carbonate de lithium	Non disponible.	Inhalation Rat >2.17 mg/L	Oral Rat 525 mg/kg
Formaldéhyde	Ca [20 ppm]	Inhalation Rat 0.578 mg/L 4 h Inhalation Rat 1000 mg/m ³ 30 min	Oral Rat 500 mg/kg

Valeur globale calculée de toxicité aiguë chimique

CL50 (inhalation)	DL50 (oral)	DL50 (dermique)
Non disponible.	539.72 mg/kg, rat	Non disponible.

Ingrédient	Produits chimiques inscrits comme agent cancérigène ou potentiellement cancérigène (NTP, CIRC, OSHA ACGIH, CP65)*
Silice cristalline, quartz	G-A2, I-1, N-1, CP65
Ciment alumineux, produits chimiques	Non listé.
Ciment de portland	G-A4
Carbonate de lithium	CP65
Formaldéhyde	O, G-A2, I-1, N-1, CP65

11.2 DIFFÉRÉ, IMMÉDIAT ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION À COURT ET À LONG TERME

Corrosion/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.
Dommage/irritation grave oculaire:	Provoque des lésions oculaires graves. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.
Sensibilisation des voies respiratoires:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation de la peau:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Exposition unique - STOT:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets chroniques:	La silice cristallisée inhalable, sous forme de quartz ou de cristobalite, provenant de sources professionnelles, figure sur la liste des agents cancérigènes pour les poumons du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du National Toxicology Program (NTP). Une exposition prolongée à la silice cristallisée inhalable peut entraîner la silicose, une maladie des poumons, pouvant entraîner l'invalidité. Bien qu'une susceptibilité personnelle à une exposition donnée à la poussière de silice puisse influencer sur l'incidence de contracter la silicose et sur la gravité de la maladie, des risques sont clairement associés à la

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

	quantité de poussière à laquelle l'on est exposé ainsi que la durée (généralement calculée en années) de l'exposition.
Cancérogène:	Peut provoquer le cancer.
Mutagenicité des cellules germinales:	Ce produit n'est pas classé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction:	
Développement:	Peut nuire au fœtus ou à l'embryon.
Tératogénique:	N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Embryotoxicité:	N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Fertilité:	Peut nuire à la fertilité.
Expositions répétées - STOT:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Risque d'aspiration:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Produits toxicologiquement synergiques:	Non disponible.
Renseignements additionnels:	Non disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 ÉCOTOXICITÉ

Toxicité aiguë/chronique:	Aucune menace écologique lorsque utilisé selon les directives. La dissolution normale de ce produit dans les égouts, fosses septiques et usines de traitement d'eau n'est pas considérée un danger environnemental.
----------------------------------	---

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Bioaccumulation:	Non disponible.
-------------------------	-----------------

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Non disponible.

12.5 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Non disponible.

Section 13 : ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Méthode d'élimination:	Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations au niveau local, régional, provincial et de la réglementation fédéral.
-------------------------------	--

Autres méthodes d'élimination recommandées:	Non disponible.
--	-----------------

Section 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU

DOT	TMD	NOM-004-SCT2-1994
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU

DOT	TMD	NOM-004-SCT2-1994
Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.

14.3 CLASSE DE RISQUES POUR LE TRANSPORT (ES)

DOT	TMD	NOM-004-SCT2-1994
Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

DOT	TMD	NOM-004-SCT2-1994
Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.

14.5 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non disponible.

14.6 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET LE RECUEIL IBC

Non disponible.

14.7 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT/MESURES LÉGISLATIVES SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA CHIMISATION

Canada : ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits contrôlés.

É.-U. : fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29 1910.1200) HazCom 2012

Mexique : fiche signalétique préparée conformément à la norme NOM-018-STPS-2000.

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

SARA Titre III				
Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 (EHS) RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313
Silice cristalline, quartz	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Ciment alumineux, produits chimiques	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Ciment de portland	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Carbonate de lithium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	313
Formaldéhyde	500	100	100	313

Règlementations de l'État

Proposition 65 de la Californie:

Ce produit contient de la Silice cristalline, quartz, et peut contenir de quantités trace d'autres produits chimiques reconnus dans l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

Inventaires mondiaux:

Ingrédient	Canada LIS/LES	États-Unis TSCA
Silice cristalline, quartz	LIS	Oui.
Ciment alumineux, produits chimiques	LIS	Oui.
Ciment de portland	LIS	Oui.
Carbonate de lithium	LIS	Oui.
Formaldéhyde	LIS	Oui.

NFPA-National Fire Protection Association (association nationale de protection contre les incendies):	
Santé :	3
Incendie :	1
Réactivité :	0

HMIS-Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses):	
Santé:	3*
Incendie:	1
Réactivité:	0

ÉVALUATION DES DANGERS : 0 = minime, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = sévère, 4 = extrême

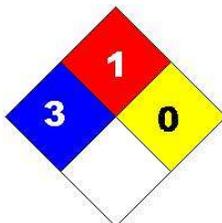
Classement SIMDUT:

Catégorie D2A - Cancérogénicité
Catégorie D2A - Toxicité chronique
Catégorie E - Matières corrosives

Symboles de danger SIMDUT:



Classement pour le Mexique:



Bleu = Santé Rouge = Inflammabilité Jaune = Réactivité Blanc = Spécial

ÉVALUATION DES DANGERS: 0 = minime, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = sévère, 4 = extrême

AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCÉRIGÈNES:

- CP65** **Proposition 65 de la Californie**
- OSHA (O)** **Occupational Safety and Health Administration (OSHA - Direction générale de la sécurité et de la santé au travail).**
- ACGIH (G)** **American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).**
A1 - Agent cancérigène pour les humains - confirmé.
A1 - Agent cancérigène pour les humains - soupçonné.
A3 - Agent cancérigène pour les animaux.
A4 - Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les humains.
A4 - N'est pas soupçonné comme cancérigène pour les humains.
- CIRC (I)** **Centre International de Recherche sur le Cancer.**
1 - L'agent (mélange) est cancérigène pour les humains.
2A - L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.
2B - L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.
3 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'humain.
4 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérigène pour l'humain.
- NTP (N)** **National Toxicology Program (programme national e toxicologie).**
1 - Connus pour être cancérigène.
2 - Raisonnablement anticipé être cancérigène.

Section 16 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Date de préparation: Décembre 21, 2012

Date d'expiration: Décembre 21, 2015

Version: 1.0

Date de révision: Décembre 21, 2012

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Téléphone : (519) 488-5126
www.nexreg.com

Préparé pour : UNISORB, Inc.

Fin de la fiche signalétique